

peine entrées dans ce service, les demoiselles dont le caractère est le plus naturellement aimable deviennent impatientes, agressives et traitent volontiers l'abonné en ennemi.

Mais le public n'en souffre pas moins de leur nervosité et il apprendra avec plaisir que M. Milleraud, sur le rapport d'une de nos plus autorisées doctresses, vient de décider l'installation de salles de bains spécialement réservées à l'usage des demoiselles du téléphone, au poste central de la rue Gutenberg.

Ce n'est pas tout: le ministre du commerce dans une pensée gracieuse, a voulu que ces demoiselles fussent les premières à bénéficier de sa munificence; mais il espère avant peu étendre ses bienfaits à tous ses subordonnés, facteurs et sous-agents.

M. Picquart s'est pourvu devant le conseil d'Etat contre le décret qui a prononcé sa mise en réforme comme lieutenant-colonel, à la suite de la décision du conseil d'enquête devant lequel il a comparu.

Le gouvernement qui travaille avec une ardeur égale à la réintégration de M. Picquart dans l'armée et à celle de Dreyfus, pèse de toutes ses forces sur les intentions du conseil d'Etat. Il lui a suggéré notamment, pour colorer le jugement favorable sur lequel il compte d'une teinte d'équité, l'idée de casser l'arrêt du conseil d'enquête, parce que ce conseil n'a pas été réuni sur le lieu même où M. Picquart était en garnison, c'est-à-dire à Soussé.

Dans ce cas, il serait nécessaire de réunir un autre conseil d'enquête; mais la décision de ce nouveau conseil serait la même. Aussi a-t-on décidé, quand le premier arrêt sera cassé, de ne pas traduire Picquart devant les juges militaires.

En indiquant le retrait du dossier Picquart du ministère de la guerre comme une des causes de la retraite du général Delanne, on peut prédire en même temps la nouvelle infamie qui se prépare.

Le jury de la Seine condamne Zola à un an de prison: on l'amnistie.

Le tribunal correctionnel de Nice condamne le général Giletta à cinq ans de prison: on le met en liberté.

Deux conseils de guerre condamnent Dreyfus pour trahison: on le gracie!

Un conseil d'enquête chasse Picquart de l'armée: on le réintègre purement et simplement!

C'est ce que les dreyfusards appellent la justice! Mais alors qu'ils suppriment tous les tribunaux!

Les Russes marchent sur Pékin. C'est la mainmise de l'Europe sur la Chine en attendant le partage. Cela ne fait pas l'affaire de l'Angleterre, qui voudrait accaparer le monde entier. Aussi l'Angleterre excite-t-elle le Japon à intervenir à son tour pour arrêter les progrès de la Russie, déjà installée à Port-Arthur.

L'objectif du Japon est la Corée. Le Japon a un excès de population qui déborde de ses îles et cherche à s'installer sur le continent asiatique. Mais la Russie, qui a des vues de ce côté, s'y oppose. Le Japon avait préparé, pour s'emparer de la Corée, une flotte et une armée des plus imposantes. Le Japon oserait-il profiter des complications actuelles pour s'installer en Corée et repousser la Russie? Toute la question est là.

Et pendant ce temps, de graves événements se passent en Chine. Serait-ce l'étrange qui doit mettre le feu à tous les canons d'Europe?

Variété

HISTOIRE DE REVENANTS

On ne se figure pas le nombre des braves gens qu'obsède et torture la peur angoissante d'être enterrés vivants.

Il y a là, dans les profondeurs de la foule anonyme, un singulier état d'âme, qu'on peut ne pas partager, mais dont on ne peut pas ne pas tenir compte.

Assurément, si nous devons passer notre temps à méditer sur tous les innombrables risques qui nous menacent à chaque minute, depuis celui de recevoir une cheminée sur le dos ou un bol de vitriol à travers le visage, jusqu'à celui de se réveiller, mal tué, entre quatre planches, sous six pieds de terre, la vie, devenue un mauvais rêve, ne vaudrait plus la peine d'être vécue.

Ici, d'ailleurs, va se poser la question de savoir si cette faiblesse — puisque faiblesse il y a — n'est pas, jusqu'à un certain point, légitime.

Or il est de bons esprits qui ne craignent pas d'affirmer que chaque jour, ou peu s'en faut, on enterre, quelque part ou ailleurs, un défunt inachevé qui n'a pas encore fini de mourir.

Le fait est, en tout cas, qu'il n'est pour ainsi dire pas une seule de nos trente-six mille communes de France où l'on ne garde la tradition épouvantée de quelque drame de ce genre. Des communes de 800 ou 1,000 habitants en pourraient même produire plusieurs. Le docteur Pineau en a cité douze dans la seule commune de Fontenay-le-Comte.

Encore ne s'agit-il là que des inhumations précipitées dont un heureux concours de circonstances fortuites a permis de constater officiellement l'authenticité. Mais il suffit de réfléchir une seconde pour comprendre que ce doit être là le cas le plus rare, et que, pour une personne qu'on reconnaît, à temps (ou même trop tard), mais d'une façon certaine, avoir été enterrée vivante, il doit y en avoir neuf ou dix dont, faute de preuves, d'indices ou de présomptions, la tombe garde éternellement l'atroce secret.

C'est sur ces données, naturellement incomplètes et conjecturales, que table M. Gaubert, l'un des hommes qui ont étudié la matière avec le plus de conscience et d'érudition, pour évaluer à huit mille environ par an, rien que pour la France, le nombre des victimes de cette macabre fatalité.

Il faut croire qu'en Amérique il est des pessimistes qui logent à la même funèbre enseigne. Témoin le curieux projet de loi qui vient d'être soumis au Parlement de l'Etat de New-York.

Ce projet de loi prévoit la création de chambres mortuaires où le corps du prétendu défunt sera déposé pendant soixante-douze heures, après que le médecin traitant aura délivré un certificat attestant:

- 1° Qu'il a pratiqué une ou plusieurs incisions sur une ou plusieurs artères et qu'aucune effusion de sang ne s'en est suivie;
2° Qu'il a maintenu la main du cadavre à une distance égale ou inférieure à cinq pouces de la flamme d'une bougie ou d'un bec de gaz, et n'a constaté aucune transparence de la main ainsi exposée;
3° Qu'il a approché un miroir à un demi-pouce des lèvres sans qu'aucune buée soit venue ternir la surface dudit miroir;
4° Qu'il a appliqué, deux fois au moins sur la peau, pendant au moins dix secondes, un fer chauffé au rouge sans qu'aucune phlyctène se soit formée au point de contact;
5° Qu'il a examiné les yeux et les a trouvés couverts de mucus.

Ces diverses précautions prises, le « macchabée » sera convaincu sans appel d'être bien mort, et si, au bout de soixante-douze heures, il n'a pas donné signe de vie, il aura enfin conquis le droit de reposer en paix dans sa bière.

La vérité est qu'il n'est pas une seule des opérations indiquées qui puisse être considérée comme une preuve infallible et définitive de l'extinction de la vie. Dans l'état actuel de la science, en effet, à part le commencement de putréfaction cadavérique, il n'existe pas un seul indice naturel, pas une seule méthode artificielle, qui permette de distinguer, sans aucun risque d'erreur, la mort réelle de la mort apparente. Tous les « trucs » proposés pour déchiffrer ce funèbre rébus, jusques et y compris ceux auxquels les législateurs de l'Etat de New-York semblent disposés à se rallier, sont plus ou moins sujets à caution.

Rien de plus facile à démontrer. Peut-être, un de ces jours prochains, entreprendrai-je cette tâche, qui n'est pas, au point de vue scientifique, complètement dépourvue d'intérêt.

Mais ce qu'il y a d'intéressant dans le projet en question, c'est l'obligation d'ouvrir aux candidats à l'inhumation une sorte de salle

d'attente où, sans inconvénient ni danger pour les vivants, ils puissent... ils puissent... — pourquoi diable, après tout, avoir peur des morts? — ils puissent pourrir à l'aise. Une fois que la décomposition aura commencé à marquer de son sceau le cadavre provisoire, nul scrupule ne sera plus de mise, et les fossoyeurs pourront, d'un cœur léger, se mettre à la besogne.

Telle est même l'unique solution rationnelle de l'irritant problème.

Telle est au moins celle qu'on a adoptée en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Italie, où il existe des dépôts mortuaires, où les cadavres sont laissés — « en observation » — jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus aucun doute sur la réalité du décès, et où l'on signale de temps en temps de véritables résurrections de soi-disant défunts, qui reviennent inopinément à la vie, et parfois même recouvrent la plénitude de la santé.

A Paris même, il y a également au moins deux obituaires de ce genre; l'un si je ne m'abuse, au Père-Lachaise, et l'autre au cimetière Montmartre. Mais la tentative a été faite dans des conditions trop défavorables et trop défavorables pour n'être pas impopulaire. Les dépôts mortuaires de Paris, installés dans des cimetières, c'est-à-dire dans le plus triste et le plus répulsif des cadres, ressemblent vraiment par trop à des succursales de la Morgue; aussi n'est-il pas étonnant qu'il n'y passe pas cinquante « macchabées » par an. Ce qui, pour une ville comme Paris, est un chiffre absolument dérisoire.

Il me souvient, à ce propos, que, vers 1895, un groupe de citoyens entreprenants, dont devait précisément faire partie M. Gaubert (déjà nommé), avaient eu l'idée d'instituer à Paris un dépôt mortuaire modèle, à l'usage des innombrables personnes que ravage cette « phobie » particulière. On avait tenté le conseil municipal, qui n'était pas éloigné d'accorder la concession requise, une souscription avait été ouverte, je ne sais même pas si un terrain n'avait pas été acheté quelque part du côté du Trocadéro...

Puis, brusquement, le silence s'est fait. Je ne serais pas fâché de savoir ce qu'il est advenu de ce projet, beaucoup moins para-

doxal, au fond, qu'il n'en avait l'air, et de ses ingénieux initiateurs... Il n'est jamais trop tard, en effet, pour bien faire.

X. X. X.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

Du 23 au 28 Juin 1900

Naisances. — Léon Leglay, rue du Tilleul. — Germaine Goessaert, rue de Comines. — Romanie Vermaat, rue de la Fontaine. — Ernest Deletombe, rue de la Blanche-Porte. — Jules Verriest, rue de la Croix-Blanche. — Madeleine Hennion, rue de Roncey. — Valentine Demory, rue de la Tossée. — Jeanne Vanhoorne, rue de Comines. — Léonie Vanoplyns, Place des Phalépins. — Lucien Theis, rue de la Tossée. — Simonne Desrumaux, rue Lavoisier. — Valentine Harmand, rue du Tilleul. — Camille Nolle, rue d'Ally. — Hélène Vermeylen, rue du Pont de Neuville. — Achille Rondelart, rue de l'Épinette. — Joseph Liagre, Place Thiers. — Andréa Dobeumont, rue du Hallot. — Marie Faque, rue de la Gare. — Maurice Deltour, rue Delobel. — Angèle Duterte, rue des Archers. — Aline Delapout, rue de la Blanche-Porte. — Norbert Leppens, rue de Melbourn. — Léon Duhamel, rue de la Baillie. — Albert Mahieu, rue Fénelon. — Arthur Montreuil, rue de Comines. — Jean-Baptiste Verhaque, rue de la Baillie. — Henri Bertra, rue de Normandie. — Laure Deveanne, rue de Strasbourg. — Jean Delcour, rue de la Lette. — Paul Planckaert, rue du Moulin Fagot. — Raimond Honnis, rue Mézières. — Blanche Delbroucq, rue des Trois-Pierres.

Promesses de mariages. — Paul Dewavrin, sans profession. — Marcelle Delebart, sans profession. — Charles Cateau, menuisier, et Elisa Vervaeke, journalière. — Henri Arenama, dessinateur, et Clémence Lecomte, piqurière. — J. B. Lecocq, employé au chemin de fer, et Elodie Cannoo, sans profession.

Mariages. — Edouard Horrent, 23 ans, rattacheur et Philomène Desmet, 20 ans, soignesse. — Arthur Labousse, 30 ans, tisserand, et Marie Desmeestère, 36 ans, bobineuse. — Jules-Auguste François, 27 ans, marbrier, et Marie Monmousseau, 28 ans, sans profession. — J. B. Petyt, 24 ans, employé de commerce, et Zoé Jaquet, 23 ans, piqurière. — François Vandenberghe, 27 ans, rattacheur, et Marie Blancke, 22 ans, rattacheuse. — Eugène Cateau, 24 ans, sans profession, et Jeanne Marescaux, 26 ans, sans profession. — Henri Gras, 24 ans, entrepreneur, et Anne Descamps, 18 ans, sans profession.

Décès. — Sidonie Dendonckère, 51 ans, sans profession, rue Auber. — Marie Beulque, 77 ans, marchande de légumes, rue de l'Amidonnerie. — Idalie Vandestene, 23 ans, servante, rue Nationale. — Constantin Delemarle, 77 ans, sans profession, rue d'Havré. — Georges Bertrand, 61 ans, directeur d'école, rue de la Potente. — Achille Tiberghien, 10 mois, rue du Clinquet. — Armand Thuysebaert, 2 mois, rue du Pont de Neuville. — Virginie Debeule, 76 ans, sans profession, rue de Lille. — Suzanne Hebel, 4 mois, rue de la Croix-Rouge. — Esther Ehrhaert, 1 mois, rue du Petit-Village. — Jules Lambaers, 4 mois, rue du Général-Souham. — Angèle Duterte, 12 heures, rue Nationale. — Marie Delcourt, 28 ans, doubleuse, rue Saint-Roch.

EXPOSITION DE MANDOLINES DEPUIS 12 FRANCS Marques Françaises et Napolitaines P. COUPLEUX 5, Rue Carnot, TOURCOING

ANNONCES LÉGALES

Etude de M. Charles THÉRY, notaire à Tourcoing

Ville de Tourcoing I Rue du Tilleul, 27 BELLE

MAISON DE MAÎTRE avec entrée de porte cochère

1230 mètres carrés de fonds, cour et jardin d'agrément planté.

Libre d'occupation.

II Rue du Tilleul, 21, 23 et 25 DEUX

MAISONS à usage de commerce

349 mètres carrés de fonds et cours

Revenu annuel: 1,600 francs

À VENDRE

par suite de décès

Le lundi 2 juillet 1900, à 2 heures de relevée en l'étude. (Voir les affiches.) 5

IMPRIMERIE

Manufacture de Registres et de Copie de Lettres Industrie générale de la Papeterie Régure de papiers à mètres pour Architectes et Entrepreneurs

ALBERT DELTOUR

52, Rue du Château, 52

TOURCOING

Factures, Têtes de Lettres, Memorandums, Etiquettes, Cartes de commerce et de Visite, Lettres de mariage et Avis de Naisance, Lettres mortuaires et d'Obits, Choix considérable de Menus de tous styles.

Affiches de toutes dimensions.

DEMANDES

et Offres d'emploi

Domestique Un père de famille, marié, trois enfants, sans travail depuis 4 mois, demande à être employé comme domestique ou homme de peine. — Ecrire à l'adresse suivante: M. Louis Marescaux poste restante, Tourcoing. 6

Caissière

Une jeune fille possédant les meilleures références et ayant occupé l'emploi de caissière dans plusieurs villes du département, demande à être occupée comme telle à Roubaix ou à Tourcoing. — Faire parvenir les demandes rue du Château, 52, aux initiales C. C. Y. 1900. 7

AVIS DIVERS

Coffre-fort meuble en très-bon état, à vendre à d'excellentes conditions. — Prendre adresse au bureau du journal. 12

Chambres garnies à louer, rue du Prince, 18. 2 fr. 25 par semaine. 4

On désire faire l'acquisition d'un dictionnaire Larousse, la plus récente édition. Les personnes qui seraient désireuses de céder cet ouvrage à des conditions avantageuses sont invitées à se faire connaître, en stipulant leurs conditions, rue du Tilleul, 43. 8

Coffre-fort On demande à acheter dans de bonnes conditions un coffre-fort. — Ecrire au bureau du journal sous les initiales B. M. 10

Musique Vont paraître sous peu les morceaux de musique intitulés: Célinette, Union Révée & Souvenirs de Blankenberghe, compositions de grande originalité qu'on trouvera en vente chez MM. Jules Watteuw, rue Saint-Jacques et Ducoulombier, imprimeur, rue de Lille. 11